

Extension de la Sirène, Soutien à la transition vers une cite des musiques actuelles – La Rochelle (17)



LE CONTEXTE

Au-delà de son ambition culturelle, le projet d'extension de La Sirène répond à des besoins structurels clairement identifiés depuis plusieurs années par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, l'association XLR, les partenaires institutionnels et les acteurs de la filière musicale. Il résulte d'un processus de réflexion engagé dès 2019 autour de l'avenir de l'équipement et de son adaptation aux évolutions des pratiques artistiques, des usages du public et des exigences environnementales. La démarche a notamment conduit à l'inscription du projet au Contrat de Plan État-Région et à la mobilisation de l'État, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département, du Centre National de la Musique et de nombreux partenaires publics, comme Le Grand Port Maritime.

Le projet d'extension de La Sirène répond à un objectif d'intérêt général majeur pour la Communauté d'Agglomération de La Rochelle en consolidant un équipement culturel structurant dont le rayonnement dépasse largement l'échelle locale.

Un équipement culturel structurant ancré dans son territoire et rayonnant largement

Depuis son ouverture en 2011 et l'obtention du label Scène de Musiques Actuelles (SMAC) par l'Association XLR en 2013, La Sirène s'est imposée comme un acteur incontournable du développement culturel du territoire rochelais et de la région Nouvelle-Aquitaine.

Cette extension s'inscrit pleinement dans les orientations du projet de territoire porté par la Communauté d'Agglomération, fondé sur les principes de créativité, d'innovation, de sobriété et d'attractivité durable. Elle accompagne la transformation de La Sirène en véritable **Cité des Musiques Actuelles**, capable de répondre aux évolutions des pratiques artistiques, aux attentes des publics et aux besoins des professionnels du secteur.

Le projet repose d'abord sur la nécessité de préserver et de développer un équipement culturel dont la fréquentation et les usages connaissent une progression constante. En 2024, La Sirène a accueilli près de 90 000 personnes, organisé 113 concerts et événements, mobilisé plus de 63 000 spectateurs, accompagné 525 musiciens utilisateurs des studios de répétition, accueilli 24 résidences de création et développé de nombreuses actions d'éducation artistique et culturelle auprès des jeunes et des établissements scolaires. Ces chiffres témoignent du rôle structurant de l'équipement pour les habitants, les artistes et l'ensemble de la filière musicale régionale.

À l'échelle régionale, le projet renforce le positionnement de La Sirène comme **pôle de référence des Musiques Actuelles en Nouvelle-Aquitaine**. Équipement unique en Charente-Maritime par sa jauge, sa modularité et ses capacités techniques, il permettra d'accueillir une plus grande diversité de formats de diffusion, jusqu'à des configurations de type « Zénith », tout en confortant son intégration dans les réseaux professionnels régionaux et nationaux. Il répond à un besoin identifié à l'échelle de la Charente-Maritime et contribue au rayonnement national du territoire rochelais.

Un projet fédérateur, au croisement des enjeux culturels, économiques et éducatifs

L'intérêt général du projet repose d'abord sur son rôle de **service culturel de proximité accessible à tous**. Le développement de nouveaux espaces dédiés à la formation, aux résidences d'artistes, à la répétition, à la médiation culturelle et à la diffusion permettra d'élargir l'offre proposée aux habitants, aux jeunes, aux familles, aux publics éloignés de la culture, aux amateurs comme aux professionnels.

L'amélioration de l'accessibilité, de la sécurité et du confort des usagers contribuera également à renforcer l'inclusion de tous les publics. Le projet répond également à des enjeux majeurs de sécurité, d'accessibilité et de qualité d'accueil du public. Les diagnostics réalisés ont mis en évidence des difficultés récurrentes liées à la gestion des flux lors des manifestations à forte fréquentation, à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et aux conditions d'attente des spectateurs. L'extension permettra de sécuriser les circulations, d'améliorer les conditions d'accueil et de renforcer l'accessibilité universelle de l'équipement. Ces améliorations relèvent directement de l'intérêt général en garantissant un accès à la culture plus sûr, plus inclusif et plus confortable pour tous les publics.

L'opération répond ainsi à un besoin collectif identifié et participe directement à l'amélioration de l'accès à la culture pour les habitants du territoire.

Le projet présente également un intérêt majeur en matière de **cohésion sociale et de vivre ensemble**. Pensé comme un lieu ouvert et fédérateur, La Sirène favorise la rencontre entre les générations, les esthétiques musicales et les pratiques culturelles. Son activité tout au long de l'année participe à l'animation du territoire et à la création de liens sociaux durables.

Le projet répond en outre à une problématique de saturation de l'équipement actuel. Les studios de répétition connaissent une fréquentation croissante et certaines activités ne peuvent plus être développées faute d'espaces adaptés. L'extension permettra d'accueillir davantage de musiciens amateurs et professionnels, de soutenir la pratique collective, les projets pédagogiques conduits avec le Conservatoire et les établissements d'enseignement, ainsi que les démarches de préprofessionnalisation des artistes du territoire.

Équipement emblématique du territoire, La Sirène contribue au rayonnement de La Rochelle bien au-delà de son bassin de vie. Son développement permettra de renforcer l'image d'un territoire créatif et innovant, reconnu pour son engagement culturel et sa capacité à accueillir des événements de qualité.

L'extension constitue par ailleurs un levier important de **développement économique et touristique**. En complémentarité des grands événements qui participent à la renommée de La Rochelle, tels que les Francofolies, le FEMA ou le FIFAV, La Sirène contribue à maintenir une dynamique culturelle permanente et à renforcer l'attractivité du territoire. Le projet génère des retombées pour les acteurs économiques locaux, le secteur touristique et les filières culturelles et créatives.

L'extension permettra également de renforcer les partenariats déjà engagés avec le Conservatoire, les établissements scolaires, l'Université de La Rochelle, les acteurs économiques et les professionnels du tourisme. Elle participera au développement de la filière culturelle et créative locale, tout en générant des retombées positives en matière d'emploi, d'activité économique et d'attractivité territoriale.

L'opération revêt également une dimension stratégique pour **le développement économique et culturel du territoire**. Le nouvel ensemble scénique permettra d'accueillir des productions aujourd'hui impossibles à recevoir dans les conditions techniques requises, tout en maintenant une complémentarité avec les équipements et manifestations existants. Le projet renforcera ainsi la capacité du territoire à accueillir des résidences de création, des coproductions, des événements culturels d'envergure et des formations professionnelles, générant des retombées directes pour l'emploi culturel, l'activité touristique et l'économie locale.

Un projet exemplaire au regard des enjeux environnementaux

L'intérêt général du projet repose également sur son caractère exemplaire en matière de transition écologique et de gestion durable des ressources. Dès sa conception, la future Cité des Musiques Actuelles a intégré des objectifs ambitieux de sobriété environnementale, de gestion durable des ressources et de réduction des consommations énergétiques, en cohérence avec les engagements du territoire Rochelais Zéro Carbone et de la démarche de labellisation Bâtiment Durable Nouvelle-Aquitaine, avec le niveau Or Etudes obtenu en début d'année 2026.

Le projet développe une stratégie énergétique particulièrement ambitieuse fondée sur la réduction des consommations, l'amélioration de la performance des équipements et le recours aux énergies renouvelables. Le choix de solutions telles que la géothermie, les pompes

à chaleur performantes, l'éclairage LED généralisé, le pilotage intelligent des consommations par Gestion Technique Centralisée ainsi que le recours à des panneaux photovoltaïques issus du réemploi traduit une volonté forte de limiter durablement l'empreinte énergétique de l'équipement.

La gestion de l'eau constitue également un axe majeur du projet. Les aménagements prévus favorisent la désimperméabilisation des sols, l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle, leur réutilisation pour certains usages ainsi que l'intégration de dispositifs innovants permettant de réduire les consommations. Cette approche contribue à une gestion plus responsable des ressources naturelles et à une meilleure adaptation aux enjeux climatiques.

La qualité environnementale du bâtiment repose également sur une conception bioclimatique favorisant le confort des usagers tout en limitant les besoins énergétiques. Les performances de l'enveloppe, l'attention portée au confort d'été et l'optimisation des conditions d'exploitation participent à inscrire le projet dans une logique de durabilité à long terme.

Enfin, la démarche engagée en matière de matériaux et d'économie circulaire confère au projet une dimension démonstratrice particulièrement forte. Le recours massif au bois et aux matériaux biosourcés, l'intégration d'une stratégie de réemploi des matériaux issus du site ou provenant d'autres opérations, ainsi que la prise en compte du bilan carbone de l'opération témoignent d'une approche frugale et innovante des ressources. Cette démarche exemplaire positionne la future Cité des Musiques Actuelles comme une référence territoriale en matière de construction durable et d'équipements culturels responsables.

Ainsi, l'extension de La Sirène ne constitue pas seulement l'agrandissement d'un équipement culturel existant. Elle répond à des besoins avérés de service public, d'accessibilité, de sécurité, de développement culturel, éducatifs et économiques, de soutien à la création, de cohésion sociale, de transition écologique et d'attractivité territoriale. Elle constitue une véritable vitrine de l'innovation artistique, architecturale et environnementale, en cohérence avec la dynamique démographique et urbaine de l'Agglomération Rochelaise.

À ce titre, elle présente un caractère d'intérêt général particulièrement fort, justifiant pleinement les adaptations du document d'urbanisme nécessaires à sa réalisation. Destinée à la diffusion, l'accueil en création, l'accompagnement des pratiques et s'intégrant aussi bien dans le réseau national des Scènes de Musiques Actuelles (SMAC) que dans la dynamique du paysage culturel rochelais en tant qu'équipement de l'Agglomération, La Sirène est aujourd'hui reconnue comme un acteur incontournable de la vie culturelle départementale et régionale.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération (CdA) de La Rochelle a décidé de mettre en œuvre un projet de modernisation et de transformation par extension de l'équipement par une nouvelle salle équipée d'un gradin modulable pour des concerts en configuration assise et debout.

La Sirène dans sa configuration actuelle, n'est en effet plus adaptée au contexte de développement de son secteur d'activité et doit être repensée pour garder un niveau de synergie optimal. Sa grande salle actuelle pouvant recevoir jusqu'à 1300 spectateurs, affiche très régulièrement complet et ne répond plus pleinement aux attentes du public.

Pour répondre à cet enjeu d'attractivité, le projet ambitieux d'extension a donc été réfléchi afin d'améliorer les services, l'accueil du public et de créer un outil de travail plus fonctionnel pour le

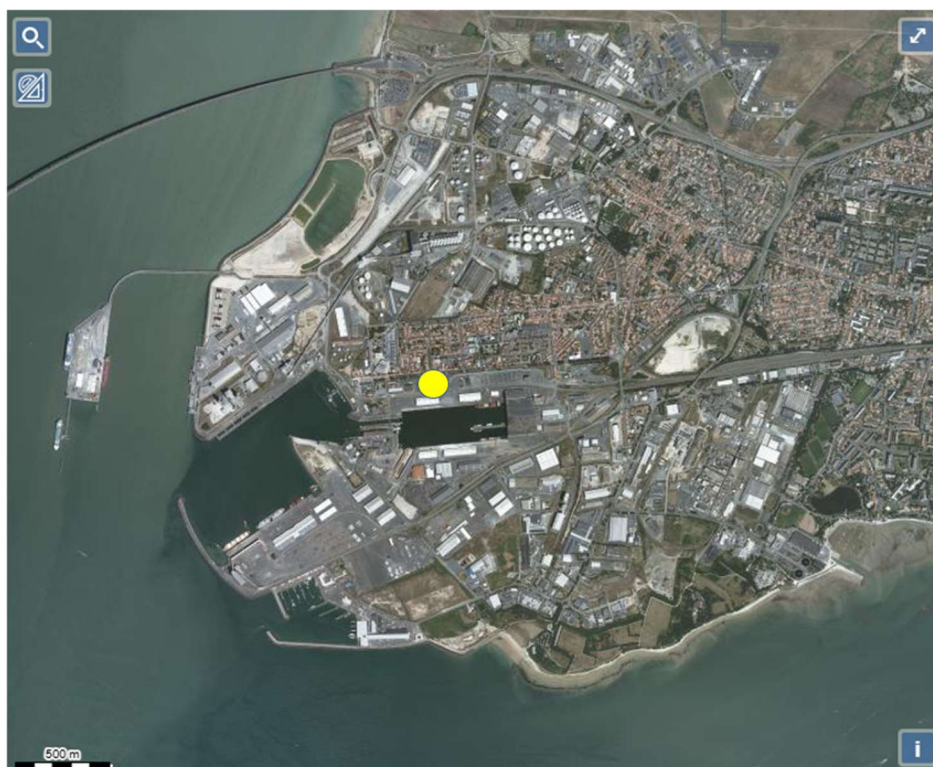
personnel mieux adapté à toutes les esthétiques musicales, l'interdisciplinarité artistique, les actions éducatives et culturelles.

LE CONTEXTE - SITUATION ET EMPRISE DU PROJET

Le projet d'extension et de reconfiguration vient dans le prolongement de la salle actuelle implantée sur l'extrémité Ouest du quartier de La Pallice, en bordure du boulevard Emile Delmas sur la commune de La Rochelle. Le projet s'inscrit sur deux grandes unités foncières, l'une appartenant à la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, (parcelles HB 243, 61, 62, 63, 64) et l'autre qui correspond au Grand Port Maritime (parcelles HB 294, 65)



La situation quelque peu excentrée en dehors des secteurs d'habitat les plus denses permet une cohabitation et une intégration plus aisée.



La Sirène – Espace Musiques Actuelles est situé sur la commune de La Rochelle à 6km à l'ouest du centre-ville avec un adressage au 111 boulevard Émile DELMAS.

Délimité à l'Ouest par le parking du Port Atlantique, au nord par le boulevard Émile Delmas, à l'est et au sud par la Chaussée de la ceinture nord et le domaine du Port Atlantique de La Rochelle

(accès réservé), l'équipement actuel est implanté sur une unité foncière d'environ 6 538 m² (emprise totale sur les parcelles cadastrées n° HB243, HB61, HB62, HB63, HB64).

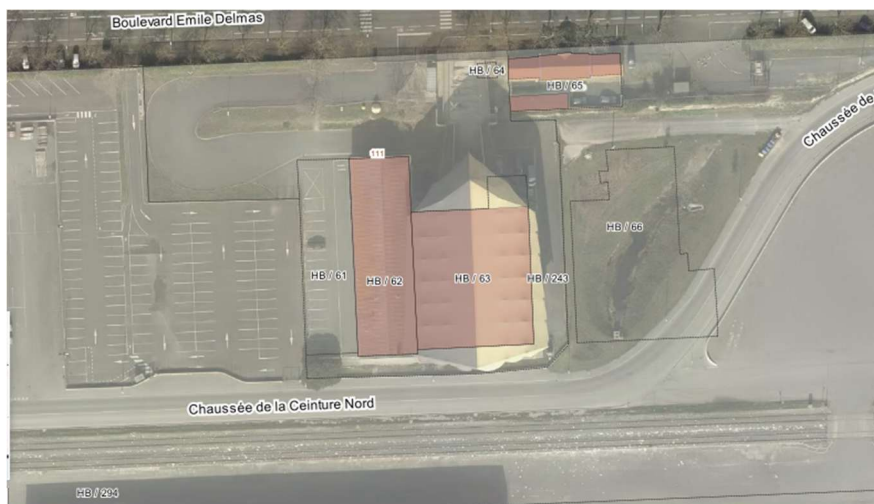
L'idée de départ de positionner La Sirène entre Le Port Atlantique et le quartier ouest de la Pallice a émergé d'une volonté forte d'acteurs locaux d'implanter cet équipement culturel structurant à l'interface de deux Mondes : l'activité portuaire et l'urbain.

La Sirène a investi un patrimoine portuaire et en a permis une relecture, revalorisant ainsi son caractère « industriel ». Elle présente par sa proximité avec le Bd Émile Delmas, les mêmes moyens au point de vue desserte, accessibilité.

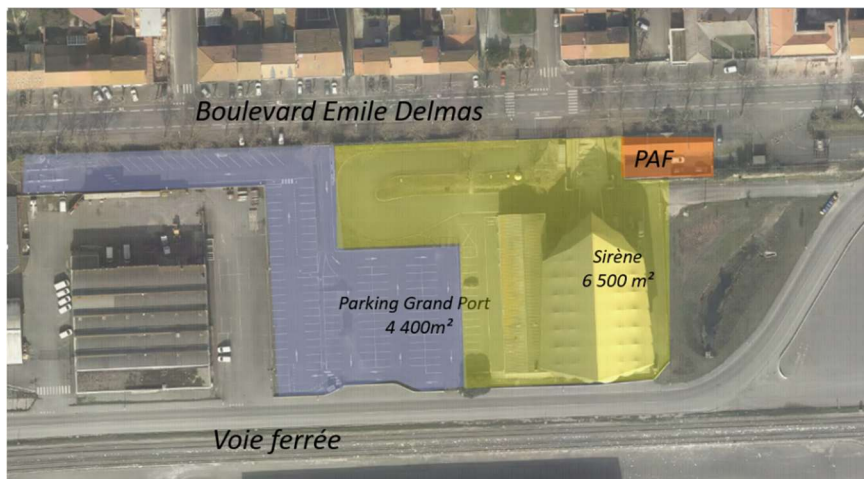


La future « Cité des Musiques Actuelles » prendra place sur le périmètre actuel de La Sirène, augmenté d'une nouvelle unité foncière d'environ 4 793 m² (emprise totale sur les parcelles cadastrées n° HB294, HB65) pour occuper une surface d'environ **11 331 m²**.

N° de Parcelle	Propriétaire	Surface en m ²
HB243	Cda / Port Atlantique (AOT)	3 972
HB61	Cda / Port Atlantique (AOT)	658
HB62	Cda / Port Atlantique (AOT)	766
HB63	Cda / Port Atlantique (AOT)	1 124
HB64	Cda / Port Atlantique (AOT)	18
HB65	Port Atlantique (AOT Port Atlantique/CDA en cours)	393
HB294	Port Atlantique (AOT Port Atlantique/CDA en cours)	4 400 (sur 92082 d'emprise du Port)
Total		11 331 m²



L'extension du bâtiment sera contigue à La Sirène sur son pignon Ouest. Les parcelles retenues pour cette opération sont l'actuel parking de la salle (HB61) ainsi que le bâtiment dit ENSO BOIS (HB62), vient mordre sur le Parking du Grand Port Maritime (HB294) et l'actuelle zone technique (HB243).



*Soutien à la transition vers une cite des musiques actuelles
Extension et reconfiguration – Etude cas par cas*

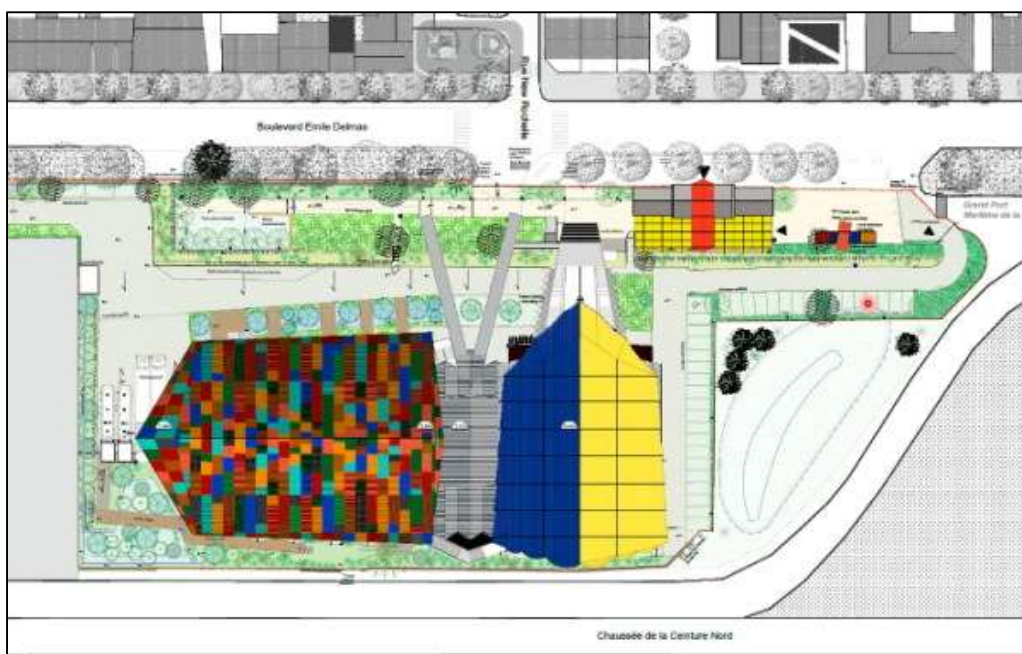
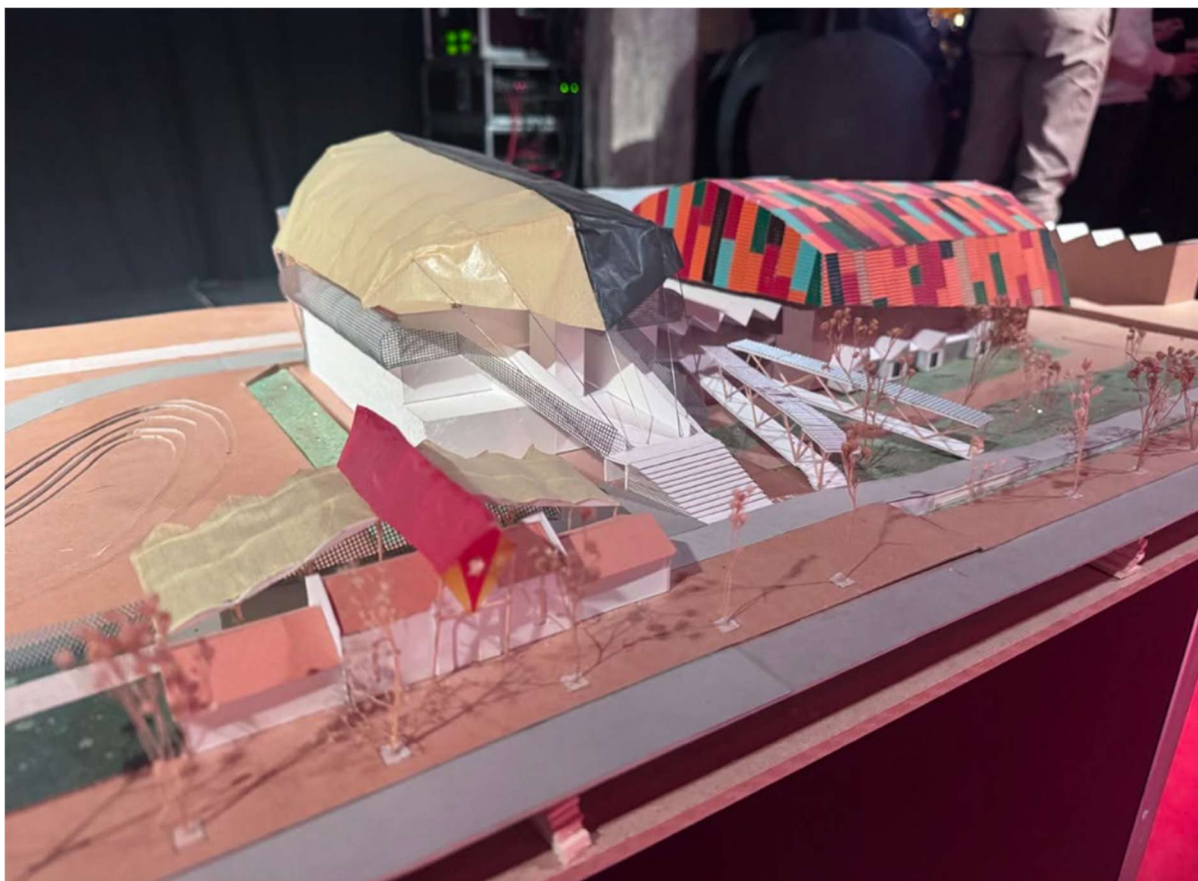
Deux parcelles sont donc à intégrer au projet :

- Stratégiquement situé sur le boulevard Émile Delmas, l'ancien bureau de la Police des Airs et des Frontières (PAF –bâtiment n°4) a vocation à devenir la nouvelle entrée du public les soirs de grand flux et le support d'accueil de plusieurs fonctions complémentaires et indispensables à la future activité.
- Situé quant à lui sur la façade ouest de La Sirène, le parking du Grand Port d'une surface de 4 400 m² doit permettre de nouveaux usages en termes de flux, de circulation, de stationnement et être propice à l'accueil de spectacle de plein air. Dans ce contexte, la parcelle de développement du projet est portée à une surface de 11 300 m² environ, bénéficie d'une même localisation qualitative, aux abords immédiats et en surplomb du bassin à flot nord du Grand Port.

LE PROJET

Pour répondre aux besoins du programme il est nécessaire de prévoir une extension conséquente d'environ 3999,1 m² vers l'Ouest.







GESTION DE PROJET	- Gestion des périphéries du projet en concertation avec les services de la ville et collaboration avec le grand port de commerce de La Rochelle. - Mise en place d'une permanence architecturale sur le chantier en phase réalisation - cité de chantier :
TERRITOIRE ET SITE	- Conception des espaces verts permettant une gestion différenciée et de favoriser la biodiversité. - Equilibre de la balance déblais/remblais.
RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE	- Concertation tripartite permanente entre maîtrise d'ouvrage, utilisateurs et maîtrise d'œuvre. - Marchés des entreprises intégrant les ambitions d'insertion sociale de la MOA.
ÉNERGIE	- Enveloppe performante avec des matériaux à faibles impacts environnementaux - Perméabilité à l'air renforcée (hors cadre réglementaire) - Production d'énergie renouvelable (Géothermie, photovoltaïque)
EAU	- Désimperméabilisation de la parcelle et traitement des EP à la parcelle. Zéro rejet au réseau - Cuve de récupération des EP et Mise en œuvre d'urinoirs secs et récupération des urines
RESSOURCES & MATÉRIAUX	- Conception frugale (planchers en bétons quartzé, absence de faux-plafond) - Structure bois et isolation biosourcée. - Réemploi (réutilisation de la charpente et maçonneries du bâtiment Enso Bois déconstruit sur site, panneaux PV)
CONFORT ET SANTÉ	- Inconfort thermique estivale maximal sans climatisation pour l'ensemble des locaux en dehors de la grande salle. - Campagne de mesure QAI post-AOR - Acoustique vis-à-vis du voisinage traitée de façon très performante du fait de l'usage spectacle.



CHOIX CONSTRUCTIFS

Murs extérieurs	- Façade Bois/Paille : Paille hâchée 220 mm – $R = 4,5 \text{ m}^2.\text{K}/\text{W}$ + isolation intérieure laine minérale 60 mm – $R = 1,6 \text{ m}^2.\text{K}/\text{W}$ – $U_p = 0,16 \text{ W}/\text{m}^2.\text{K}$ - Façade Bois/laine de bois : Laine de bois 145 mm – $R = 4 \text{ m}^2.\text{K}/\text{W}$ + isolation intérieure laine minérale 60 mm – $R = 1,6 \text{ m}^2.\text{K}/\text{W}$ – $U_p = 0,17 \text{ W}/\text{m}^2.\text{K}$
Planchers bas	- Isolant sous dallage béton - Polystyrène 168mm - $U = 0,18 \text{ W}/\text{m}^2.\text{K}$ - Isolant extérieur enterré passant devant le nez de dallage - Ep. 150+10mm - $U = 0,20 \text{ W}/\text{m}^2.\text{K}$
Toitures	- Toiture Grande Salle : Laine minérale en caisson 240 mm – $R = 6,6 \text{ m}^2.\text{K}/\text{W}$ + isolation intérieure laine minérale 80 mm – $R = 2,2 \text{ m}^2.\text{K}/\text{W}$ + isolation laine de bois sous-face 50 mm – $R = 0,60 \text{ m}^2.\text{K}/\text{W}$ – $U_p = 0,10 \text{ W}/\text{m}^2.\text{K}$ - Toiture Hall/Pertuis/petites maisons : Laine minérale 300 mm – $R = 8,30 \text{ m}^2.\text{K}/\text{W}$ – $U_p = 0,12 \text{ W}/\text{m}^2.\text{K}$
Menuiseries extérieures	Aluminium double-vitrage $U_w \leq 1,50 \text{ W}/\text{m}^2.\text{K}$ et Portes pleines à âme isolée $U_w \leq 1,30 \text{ W}/\text{m}^2.\text{K}$



ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES

Chauffage	- PRODUCTION : Géothermie sur sondes sèches pour le bâtiment principal (hors grande salle) / Pompe à chaleur air/eau pour le bâtiment d'accueil "PAF" / PAC Air/Air pour la grande salle - ÉMISSION : Radiateurs dans les "petits locaux", sanitaires, circulations, loges, etc. / Panneaux rayonnants en plafond pour les "grands locaux", Pertuis, Catering 2 et PAF / CTA pour la grande salle
Refroidissement	- Passif : brasseurs d'air (hall pertuis, salle catering, loges, accueil du public, bureaux, accueil sécu) et géocooling - Actif : rafraîchissement de la grande salle par une CTA. Fonctionnement 4 volets type PAC AIR/AIR Double flux à récupération d'énergie.
Ventilation	- Traitement d'air de la salle du Pertuis et de la salle Catering 2 par CTA double flux avec échangeur à plaques, assurant - Traitement d'air de la grande salle par une CTA Fonctionnement 4 volets type PAC AIR/AIR Double flux à récupération d'énergie.
Eau chaude sanitaire	Production ECS par ballons électriques à accumulation
Énergies renouvelables	- Géothermie sur sondes sèches - Photovoltaïque de réemploi (en cours de dimensionnement) en autoconsommation.



Vue intérieure de la salle

Le projet d'extension de la sirène consiste à créer une nouvelle salle de spectacle sur la partie Ouest de la salle existante. L'extension prévoit d'accroître la capacité d'accueil dans un nouveau volume

Soutien à la transition vers une cité des musiques actuelles

Extension et reconfiguration – Etude cas par cas

construit articulé à la salle existante par un bâtiment commun, beaucoup plus bas, permettant de répondre à des fonctions d'accueil et de convivialité.

Les activités et les effectifs sont établis en application du règlement de sécurité.

BÂTIMENT NEUF, scénario le plus défavorable (gradin rangé, public debout au rez-de-port) :

Détails :

		Pour une activité donnée		Effectif du public	Effectif du personnel
Niveaux	Types d'activités exercées	Surfaces	Mode de calcul (pers/m², déclaratif, places, etc)	par niveau	Par niveau
Rez de Port	Salle de concert L	665m²	3pers/m²	1995	70
RDC	1ers balcons	172.4	Nombre de places assises	62	0
R+1	Seconds balcons : L	288	Nombre de places assises	36	0
			Effectif	2093	70
			Effectif public et personnel (*)	TOTAL 2163	

(*) Ne pas prendre en compte l'effectif du personnel dans les ERP de la 5^{ème} catégorie, article PE3§2.

Type (activité principale et annexes): *Activité principale L - Activités Annexes : N*

Catégorie : 1^{ère} catégorie

Effectifs (public / personnel) : 3356 public + 70 personnel (cumul des deux bâtiments)

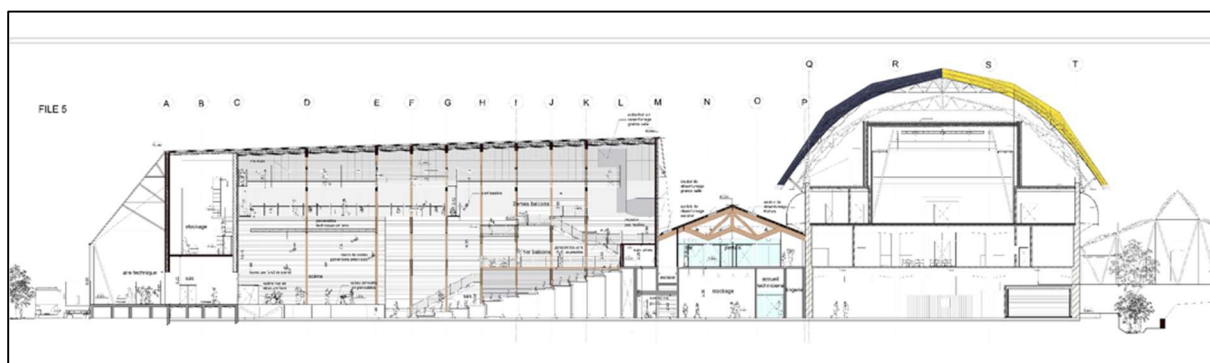
1.2 – Le cas échéant, classement initial de l'établissement :

N.B : Pour un établissement existant, le classement antérieur de ce dernier doit être précisé, que le projet modifie ou non les activités et les surfaces accessibles au public.

Type (activité principale et annexes): L avec activités de type N (pas de modification)

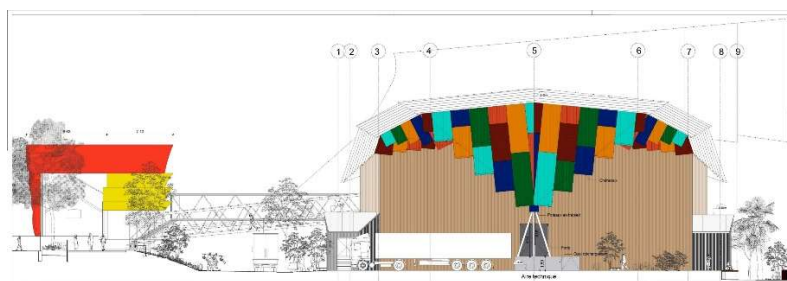
Catégorie : 2^{ème} catégorie

Effectifs (public / personnel) : 1263 public + 70 personnel (le personnel est commun aux deux établissements)



L'ensemble vise à créer un équipement culturel majeur capable de répondre à des enjeux de programmation multiples avec une attractivité allant bien au-delà du territoire de l'agglomération de La Rochelle. Les choix d'architecture en font un « objet » de grande qualité capable de marquer son environnement en tant que signal architectural pour ce quartier en cohérence avec les volumes construits côté grand port maritime.

Le projet de la Sirène offre une nouvelle opportunité d'ouverture sur le port grâce à la création d'un quai haut en promontoire qui permet de rassembler le public à l'écart des flux logistiques et techniques en contrebas. Cette configuration spatiale met en avant l'histoire portuaire en reprenant les codes urbains du quai et fait office de transition entre le quartier et la Sirène avec en fond de scène le bassin. Les platanes existants conservés (repérés au PLUi) et le talus végétalisé offrent une structure sur laquelle s'appuyer pour offrir un cadre accueillant depuis la nouvelle entrée du public et déployer une circulation haute adaptée à tous les publics.



ACCES – TRANSPORT ET SATIONNEMENT

La Sirène est facilement accessible depuis la Rocade par la sortie La PALLICE.

La desserte est assurée par la présence de la ligne de bus illico 1 passant juste devant l'équipement sur le boulevard Delmas et des disponibilités de stationnement assez généreuses le long du boulevard Delmas ou sur les parkings voisins du grand port maritime.

Une ligne de transport en commun, le bus YELO permet de desservir le quartier de la Pallice et La Sirène. Le plan du réseau est complété par un bus de nuit le N1 de 22h à 1h du matin, dernier passage devant La Sirène à 00h39, les vendredis, samedis et veilles de jours fériés et par un système de bus à la demande.

En dehors de ces plages horaires, La Sirène met à disposition gratuitement un bus à la demande, ½ heure après la fin de chaque concert public. La cadence de bus est adaptée en fonction de la jauge de soirée et de la physionomie du public.

Deux stations de vélos se trouvent à proximité de la Sirène sur l'avenue Emile DELMAS, totalisant une capacité de 16 vélos (2x8).

La Sirène s'est implantée à l'époque dans un site contraint et n'a pas pu proposer un parking dévolu à l'usage exclusif des spectateurs. Néanmoins, l'offre de stationnement dans le quartier permet de répondre en grande partie à ce besoin. C'est sous ce couvert qu'il y a plus de 11 ans l'autorisation de construire a été accordée.



Parkings à proximité de la SIRENE :

- Grand Port à 350 m
- Basse Bretagne à 750 m
- Intermarché à 810 m
- Marché de la Palice à 830 m

Parmi les objectifs identifiés, la Sirène souhaite proposer des solutions concrètes et innovantes pour inciter les spectateurs de La Sirène à devenir acteurs d'une mobilité plus responsable et solidaire, être moteurs d'un changement profond des habitudes de déplacement des publics pour se rendre aux concerts.

Engagés depuis plusieurs années sur les questions relatives à la responsabilité sociétale et environnementale, La Sirène ira plus loin encore sur ces questions afin de faire évoluer les comportements, réduire l'impact carbone et limiter la présence des véhicules sur le boulevard et en périphérie de la salle.

En partenariat avec les acteurs du territoire en charge des mobilités (ville, agglomération, Yélo Mobilités, ..) il s'agit de comprendre les différents freins, apporter des solutions concrètes et expérimenter différentes mesures sur les saisons à venir.

Parmi les actions à développer (liste non exhaustive) :

- Une communication spécifique mobilité douce et solidaire sur nos différents supports (web, papier, ...) présentant l'ensemble des offres et solutions.
- L'intégration d'une solution de mise en relation des spectateurs sur l'interface de billetterie pour faciliter le covoiturage, le co-piétonage et le co-vélo sera effective dès l'automne 2025.
- Doter le boulevard Emile Delmas de plus de stations Yélo en libre-service, d'un plus grand nombre de parkings à vélo est essentiel. Nous constatons régulièrement une saturation des infrastructures existantes et un stationnement sauvage. Nous envisageons la présence devant la Sirène d'une station de gonflage et de casiers pour le rangement des casques.
- Un travail de concertation et d'échanges avec les associations de quartier, celles qui développent et prônent la pratique du vélo sur le territoire (<http://vivelelo17.fr>) va être enclenché.
- Le service de navettes bus pour acheminer les spectateurs à la Sirène et les ramener à la fin des concerts sera amplifié. Communiquer largement sur la présence de ces navettes au sein même du réseau Yélo est à l'étude.

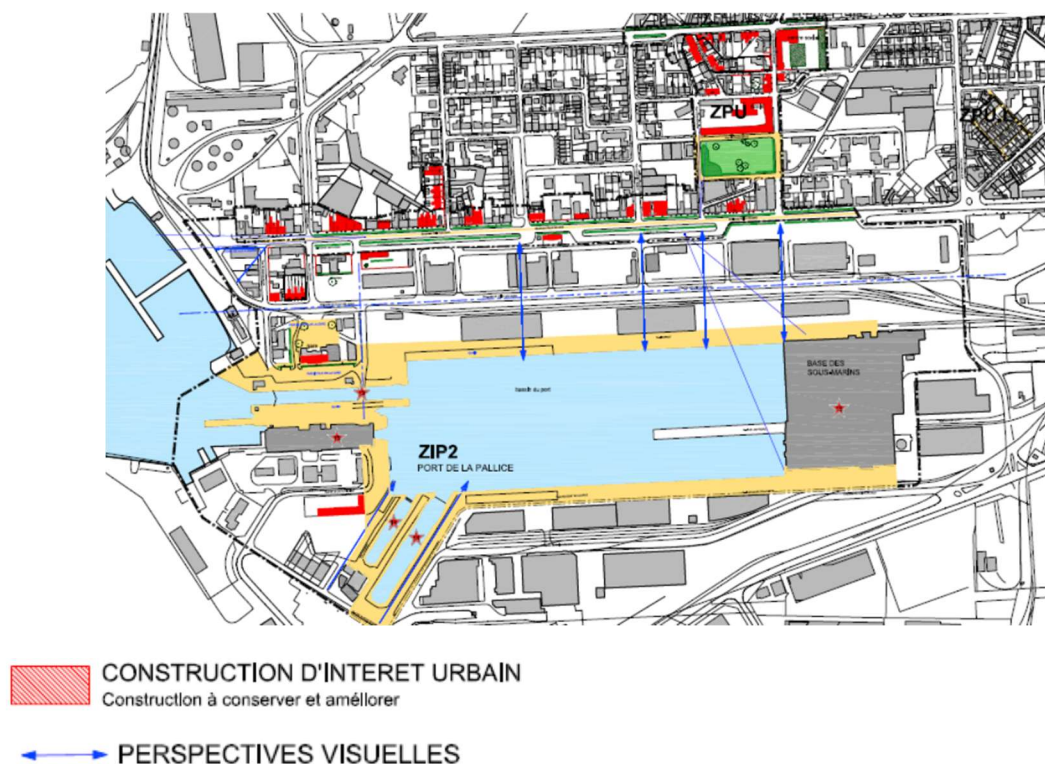
Dans le même ordre d'idées, une réflexion est envisagée sur la mise en place sur certaines soirées de forte affluence de parkings relais situés par exemple aux extrémités du boulevard. La rotation d'une navette bus électrique permettrait ensuite d'acheminer les spectateurs jusqu'à la salle.

A la lecture de ces lignes, les équipes de La Sirène et la Communauté d'Agglomération sont proactives et volontaires aux côtés des services en charge des mobilités pour réfléchir et développer des solutions concrètes pour des déplacements plus responsables et solidaires.

LA ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL URBAIN ET PAYSAGER (ZPPAUP)

Dans le cadre de la ZPPAUP approuvée en Mai 2009, deux prescriptions réglementaires de protection et de mise en valeur sont à respecter :

- Conserver et améliorer la construction d'intérêt urbain et architectural que représente le bâtiment n°4 dit Le Comptoir. A ce titre, il s'agit de revaloriser cette construction sans la dénaturer,
- Préserver les perspectives visuelles au titre des spécificités du paysage urbain du Boulevard Emile DELMAS en lien avec le Paysage du Grand Port.



Source : ZPPAUP, mai 2009

Le projet respecte l'axe de « vue à préserver » pour permettre des percées visuelles vers les activités du grand port depuis le boulevard Delmas. Au niveau de ce principe de percée visuelle, le projet prévoit la mise en œuvre de passerelles et d'un bâtiment de liaison « le Pertuis » plus transparent et bas qui fera office de hall d'entrée, comprenant des vestiaires, un grand bar et qui reliera la partie existante à sa nouvelle extension. C'est un espace d'articulation qui laisse possible des vues et des transparences sur l'environnement proche



Source : illustration concours – cabinet d’architectes « construire »

SOL ET SOUS-SOL

Une étude géotechnique de conception G1 – ES+PGC de la norme NF P 94-500 du 30 novembre 2013 a été réalisée en date de mars 2022 par la société GEODECRION.



Rapport et pièces associés joints en annexe.

Trois points de reconnaissance avec essais de sol aux emplacements figurant sur la carte ci-dessous ont été envisagés.

LEGENDE

-  Sondage de reconnaissance
-  Reconnaissance des fondations

La coupe géologique de chacun des sondages, et les résultats des essais, sont joints sur les feuilles placées en annexe.

Source : rapport GEODECRION, mars 2022

Les sondages de reconnaissance ont permis de distinguer les formations suivantes :

*Soutien à la transition vers une cite des musiques actuelles
Extension et reconfiguration – Etude cas par cas*

- Des remblais hétérogènes, composés par de la roche concassée de type diorite et exprimant une couche de forme et du concassé, sur des épaisseurs allant de 0,20 à 0,50 cm
- Le Bedrock, composé de calcaire plus ou moins altéré

Début 2026, nous avons fait procéder à une recherche d'identification de terres contaminées :

Cette étude a permis de :

- Diagnostiquer l'état zéro de pollution du site,
- Préciser la contamination des terrains superficiels avec analyses des sols,
- Apprécier l'impact des activités passées sur le sol,
- Chercher la présence de fibres d'Amiante et de HAP.

Les analyses de sols ont mis en évidence un dépassement des valeurs seuils en hydrocarbures pour nos 3 sondages.

D'autres traces de contamination aux sulfates solubles, ainsi qu'à certains métaux (baryum, arsenic, molybdène, antimoine) ; sur tous les sondages ; et des H.A.P. au droit de P3 ; sont observables, mais à des concentrations inférieures aux seuils réglementaires. CF Rapport POL étude GEODECRION

Aucune trace de fibres d'amiante n'a été rencontré.

Pour l'échantillon d'eau des traces de contamination aux H.A.P et H.C.T sont observées. Des dépassements des valeurs seuils sont observables sur certains métaux et sur la somme des H.A.P.

Au vu des résultats des analyses, si les terres sont excavées et évacuées du site, elles devront soit être envoyées en centre de traitement adapté ; soit stockées sur place et isolées avec du polyane.

LES RISQUES

Compte tenu de sa situation littorale et de la nature de ses industries, l'agglomération de La Rochelle est susceptible d'être touchée par des phénomènes exceptionnels, naturels ou résultant de l'activité humaine.

Le territoire de l'agglomération Rochelaise est exposé à 6 types de risque majeur :

- 4 risques naturels : érosion et submersion marine, séisme, mouvements de terrain, risques météorologiques
- 2 risques technologiques : industriel, transport de matières dangereuses.

Le risque érosion marine, submersion marine

Suite à la tempête Xynthia, le Préfet de Charente-Maritime a prescrit l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Littoraux Prévisibles (PPRLP) sur le bassin Nord du département.

Le site de la Sirène est concerné par ce Plan qui a été approuvé par arrêté Préfectoral le 26 février 2019, et plus particulièrement par la zone Bs3 qui correspond à la zone économique du Grand Port Maritime de La Rochelle.

Les dispositions applicables à cette zone sont détaillées dans le document PPRLP joint en annexe. Le niveau de côte est de 4,90m.

Cette zone se déploie en limite de l'extension envisagée. La zone couvre près de la moitié du parking du Grand Port qui sera soumis à des obligations en termes d'aménagement. Pour assurer la préservation du rôle déterminant des champs d'expansion, il ne sera pas fait obstacle à l'écoulement des eaux.

Cet extrait de la réglementation est présenté à titre indicatif et ne remplace aucunement l'étude complète du texte en vigueur pour le site par l'équipe de concepteurs.



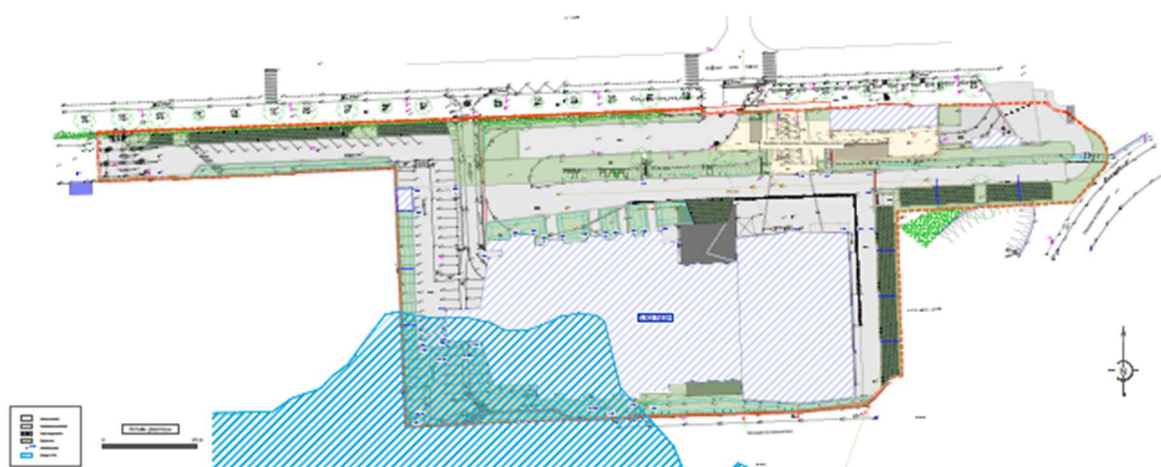


Par rapport au projet : l'extrémité sud-ouest de l'opération est concernée par le zonage du PPRL de La Rochelle (zone Bs3). Il s'agit d'espace vert aménagé sous forme de noues, d'une partie de la voirie et du futur bâtiment.

Le bâtiment sera à une cote supérieure à la cote minimale imposée (4.90 m NGF). Cf plan en annexe 240527-Plan_zonage_PPRL.

Pour des raisons techniques, il est prévu de réaliser la portion de voirie concernée à une cote supérieure aux cotes du terrain actuel.

Les espaces verts concernés seront eux réalisés à une cote inférieure, compensant la part de volume perdu par la voirie.



Plan de l'opération avec l'altimétrie projetée et l'emprise de la zone Bs3

Surface au-dessus des cotes TA (terrain actuel) : $\pm 730 \text{ m}^2$ avec une différence maximale de 0,55 m soit un volume perdu de $\pm 400 \text{ m}^3$

Surface au-dessous des cotes TA (terrain actuel) : $\pm 810 \text{ m}^2$ avec une différence maximale de 0,55 m soit un volume gagné de $\pm 405 \text{ m}^3$

Les sens d'écoulements sont conservés par rapport à la situation actuelle (conservation des mêmes points bas).

Il apparaît donc que l'opération n'entraîne pas une aggravation du risque pour les parcelles voisines.

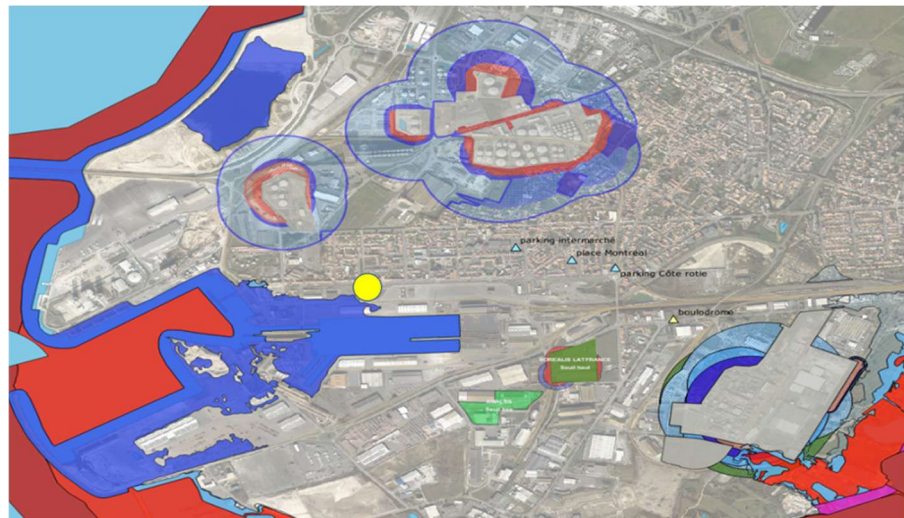
Les risques technologiques

La Rochelle compte quelques entreprises qui fabriquent ou stockent des produits présentant une certaine dangerosité : il s'agit d'industries dites SEVESO. La Rochelle compte 6 sites SEVESO.

La carte ci-dessus, à l'échelle des quartiers Ouest de la Rochelle : Laleu, La Pallice, Port Neuf..., montre la localisation des sites les plus proches (cercles) :

- Le PPRT Picoty / SDLP
- Le PPRT Borealis L.A.T. France
- Le PPRT Rhodia Opérations (Groupe Solvay)

Le site de la Sirène (point jaune sur carte) n'est pas concerné par l'application de règles due à ces zonages.



LE CONFORT ACOUSTIQUE ET LA REGLEMENTATION

Le traitement acoustique est une composante essentielle du projet et fait l'objet d'une attention particulière.

- La qualité de vie de l'équipement dépend beaucoup de la qualité acoustique des espaces.
- Le bien être des artistes, de leurs techniciens et celui des publics influera sur la réputation nationale et internationale de « La Cité des Musiques Actuelles ».

Le projet respectera les obligations réglementaires et notamment le Décret n° 2017-1244 du 7 août 2017 relatif à la prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés

Dans ce cadre des mesures acoustiques sont prévues en état initial. Les relevés seront effectués sur une période d'environ 24h avant les travaux prévus, le but étant d'avoir le niveau de bruit résiduel chez les voisins les plus proches avant implantation de la future salle. Le bruit résiduel sera mesuré soit pendant la période d'arrêt d'activité.

Des mesures après livraison de l'établissement seront également prévues.

Les paramètres suivants doivent être maîtrisés :

- Incidence sonore sur l'environnement urbain immédiat,
- Isolement par rapport aux bruits en provenance de l'extérieur et notamment des activités liées au domaine du **Port Atlantique**,
- Isolement aux bruits de choc,
- Satisfaction de la salle créée aux exigences techniques de la diffusion des musiques amplifiées, tant du point de vue scénographique qu'acoustique,
- Recherche de la plus faible distorsion ressentie depuis la console de sonorisation façade entre la salle vide et la salle pleine, quelle que soit la position du gradin.
- Prise en compte des niveaux de confort du public au sein de l'équipement,
- Acoustique interne, isolement aux bruits entre locaux et circulations,
- Bruit émis par les équipements techniques dans les différents locaux.

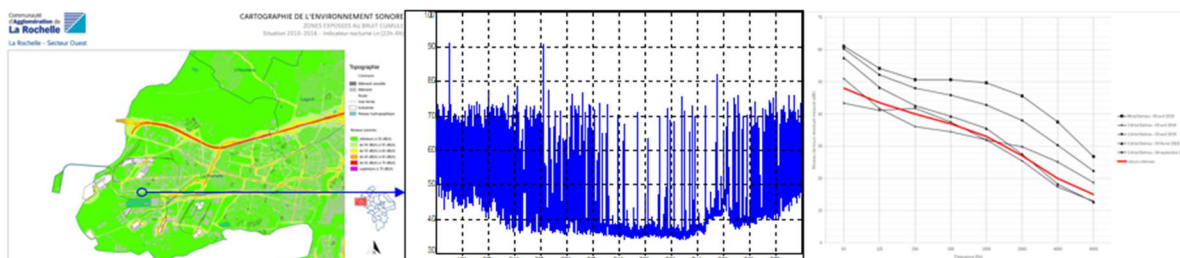
La prise en compte sera complétée par un travail sur la volumétrie de la salle amplifiée, sa forme, les matériaux utilisés, les revêtements de surface...

Il s'agira de limiter les émergences sonores externes ou internes au bâtiment susceptible de « parasiter », voire masquer les sources musicales : il conviendra notamment de : réduire le bruit de fond produit par les installations techniques (ventilation, chauffage, éclairage...). Les équipements bruyants (ventilation, chutes d'eaux...) doivent être conçus et installés de manière à ne pas perturber les activités. Il sera prévu toutes sujétions de coupures et plots anti-vibratiles pour les matériels susceptibles de créer des vibrations.

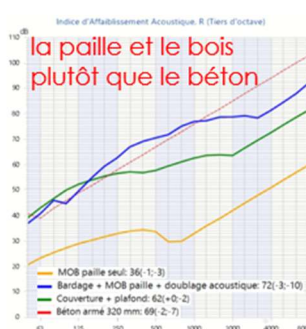
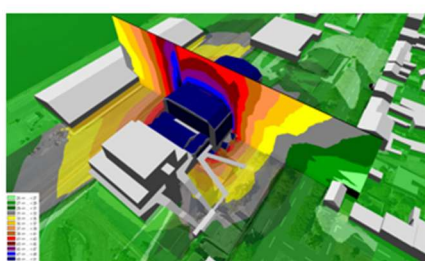
La protection du voisinage a été renforcée par le projet et la création de sa nouvelle entrée afin de « Stocker du public en arrière-cour et d'éviter les attentes sur la voie publique. Le projet a été conçu pour limiter les nuisances sonores sur l'environnement proche.

L'ISOLATION VIS-À-VIS DE L'EXTÉRIEUR

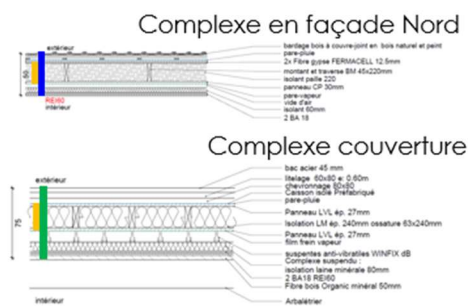
L'environnement sonore préexistant :



L'environnement sonore futur :

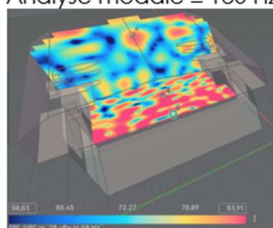


⇒ L'ENVELOPPE DU BÂTIMENT

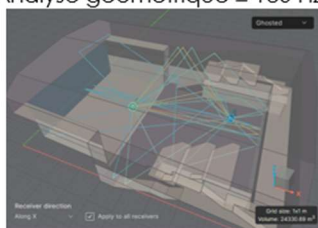


Analyse prévisionnelle

Analyse modale ≤ 180 Hz

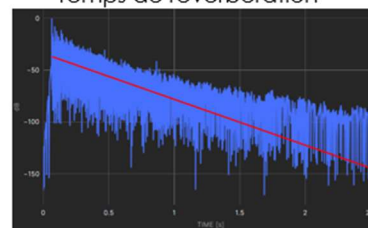


Analyse géométrique ≥ 180 Hz

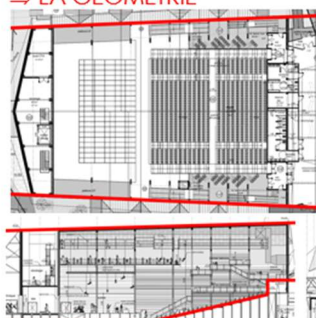


L'ACOUSTIQUE INTÉRIEURE

Temps de réverbération

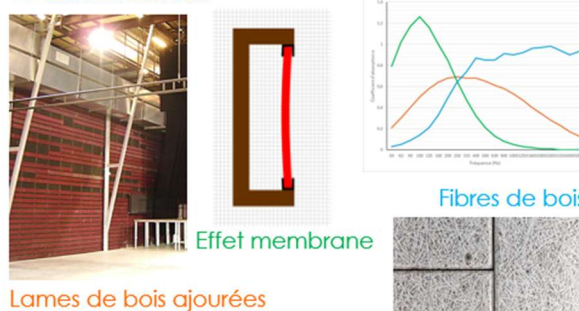


⇒ LA GÉOMÉTRIE



Tout sauf le parallélépipède rectangle

⇒ LES MATÉRIAUX

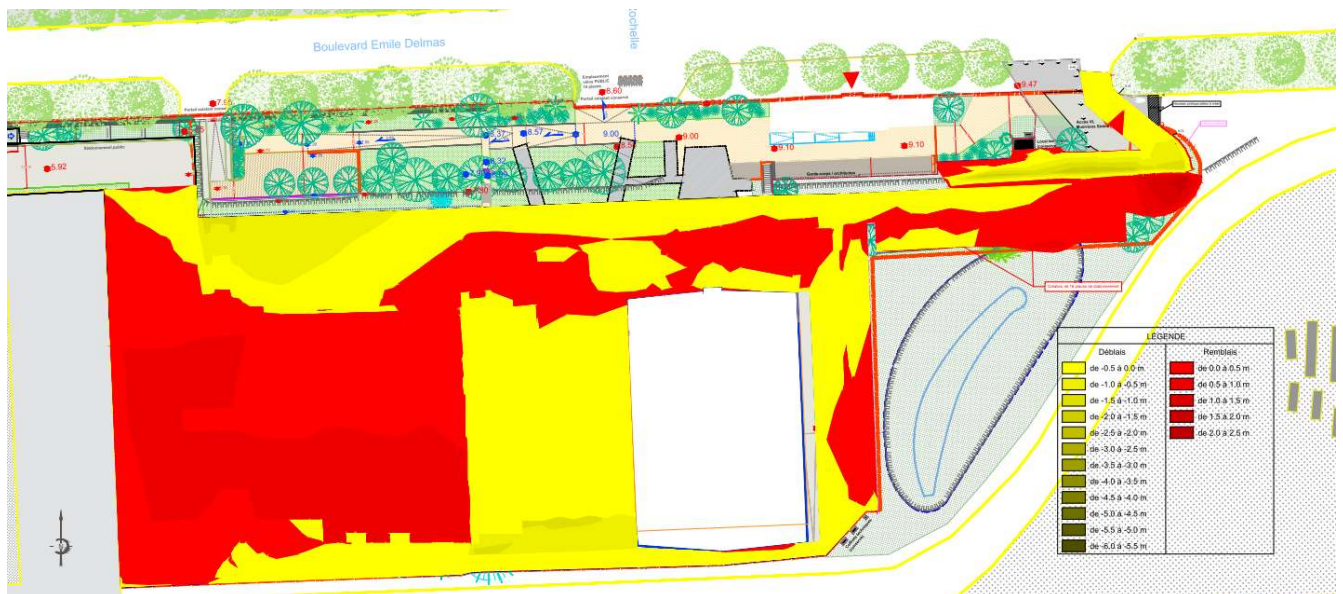


Soutien à la transition vers une cite des musiques actuelles
Extension et reconfiguration – Etude cas par cas

LES TERRASSEMENTS

Les terrassements liés à la création des plateformes et des structures de voirie ont été optimisés afin de limiter le transport routier et les mises en décharge. L'ensemble des déblais sera réutilisé sur site en remblais, permettant ainsi de créer les plateformes nécessaires aux nouvelles constructions.

Les couches de surface existantes en enrobé seront, quant à elles, acheminées vers des centres de valorisation situés dans un rayon de 5 km, afin d'être réutilisées en structure de chaussée.



LA VEGETALISATION DU SITE

Le projet d'extension et de reconfiguration est une formidable occasion pour repenser l'intégration du bâtiment dans sa parcelle et plus largement dans le quartier portuaire de la Pallice.



Actuellement marqué par une forte présence minérale, le secteur occupe une place physique et visuelle importante dans le quartier.



Les actions comprennent :

- Des essences proposées respectant les préconisations du PLUI – OAP Thématiques Paysage Trame verte et Bleue : maillage trame verte/liaisons écologiques
- Deux arbres existants protégés
- Du stationnement planté : 1 arbre pour 100m²
- Une assiette foncière (parking) minéral en un espace généreusement planté et perméable/lutte contre îlot de chaleur/reconquête biodiversité/plus de 70 arbres plantés/2 895 m² d'espaces verts (dont noue...)
- Un aménagement du terrain intégrant la part minimale d'espaces favorables au développement de la nature à travers un coefficient de biotope de 24% de la superficie totale de l'unité foncière. (10% minimum demandée dans le cadre du projet)



Plan Projet



Le jardin des quais :



En lien avec le Boulevard Dumas, une séquence d'accueil qui fait office de transition.

Les jardins des embruns :



Centurant le site, en lien avec les ruelles, une végétation luxuriante adaptée aux conditions du site.

Le jardin des loges :



Côté Port, un jardin aux tentes plus exotiques qui ouvrent vers un ailleurs.

Créer de nouveaux habitats pour la faune



Diversifier les milieux (floraisons et fruits)



Le projet cherchera à utiliser des végétaux issus du label végétal local.

Une palette végétale inspirée de l'OAP Paysage et Trame verte et bleue

Respect des préconisations du Manuel d'identités portuaire : Grand port maritime de la Rochelle



Les **enjeux écologiques du site** ont été appréhendés par ailleurs dans une note d'enjeux réalisée par le bureau d'études BIOTOPE et jointe à la présente demande.

Les conclusions de ce rapport indiquent qu'au regard du contexte fortement artificialisé et du projet, le site présente des enjeux :

- Flore considérés comme négligeables
- Faune considérés comme faibles
- Zone humide considérés comme nuls.

Afin de limiter les incidences et d'améliorer la qualité du site, le projet prévoit :

- La végétalisation du site
- La préservation du Platane présentant des cavités et du Pin Parasol accueillant un couple de Chardonneret Elegans
- La préservation du muret favorable aux lézards des murailles
- La mise en place de nichoirs pour l'avifaune
- La mise en place d'hibernaculum pour les reptiles

Des mesures d'évitement calendaires doivent être prises en phase chantier :

- La protection stricte des arbres protégés en phase chantier
- La démolition des bâtiments devra se faire hors de la période de nidification des Oiseaux (période de mars à juillet à exclure)

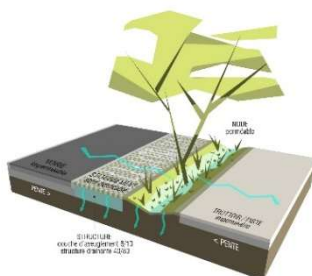
L'EAU ET LA REDUCTION DES CONSOMMATIONS

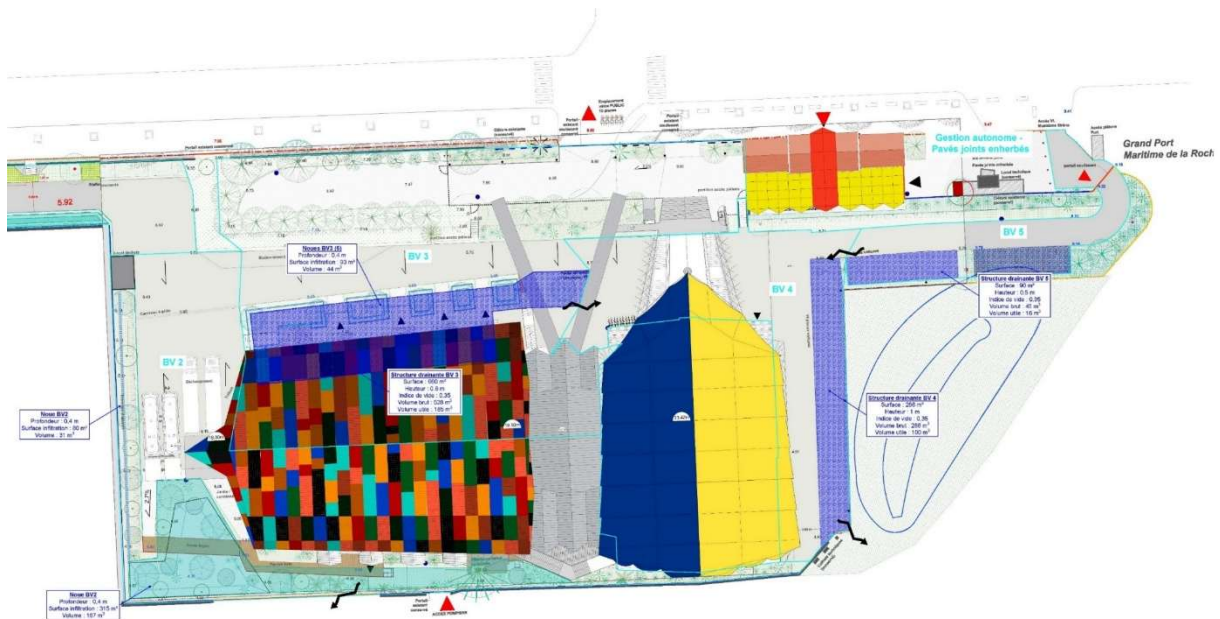
La gestion des eaux pluviales est un enjeu majeur pour nos territoires urbanisés. Permettre l'infiltration des eaux pluviales au plus près de leur lieu de chute permet de limiter le ruissellement, les inondations et de contribuer à l'alimentation des nappes phréatiques.

L'extension du bâtiment ainsi que l'ensemble des voiries seront totalement déconnectées du réseau d'eaux pluviales existant. Les eaux seront stockées et infiltrées au sein de noues et d'espaces verts en creux. Des revêtements perméables seront mis en place, permettant de s'affranchir des réseaux gravitaires et de mutualiser les usages. L'utilisation de chaussées réservoirs s'inscrit également dans cette logique.

Par ailleurs, les végétaux pourront pleinement bénéficier de ces eaux de ruissellement, ce qui permettra de s'affranchir totalement d'un réseau d'arrosage dédié.

Enfin, la mise en place d'une cuve étanche de récupération des eaux pluviales permettra d'alimenter un réseau d'eau non potable dédié à l'intérieur du bâtiment. Après une identification rigoureuse, ce réseau pourra alimenter les toilettes, les robinets dédiés au nettoyage des surfaces ainsi que les robinets extérieurs. Ce dispositif permettra de réduire de manière significative les consommations d'eau du projet.



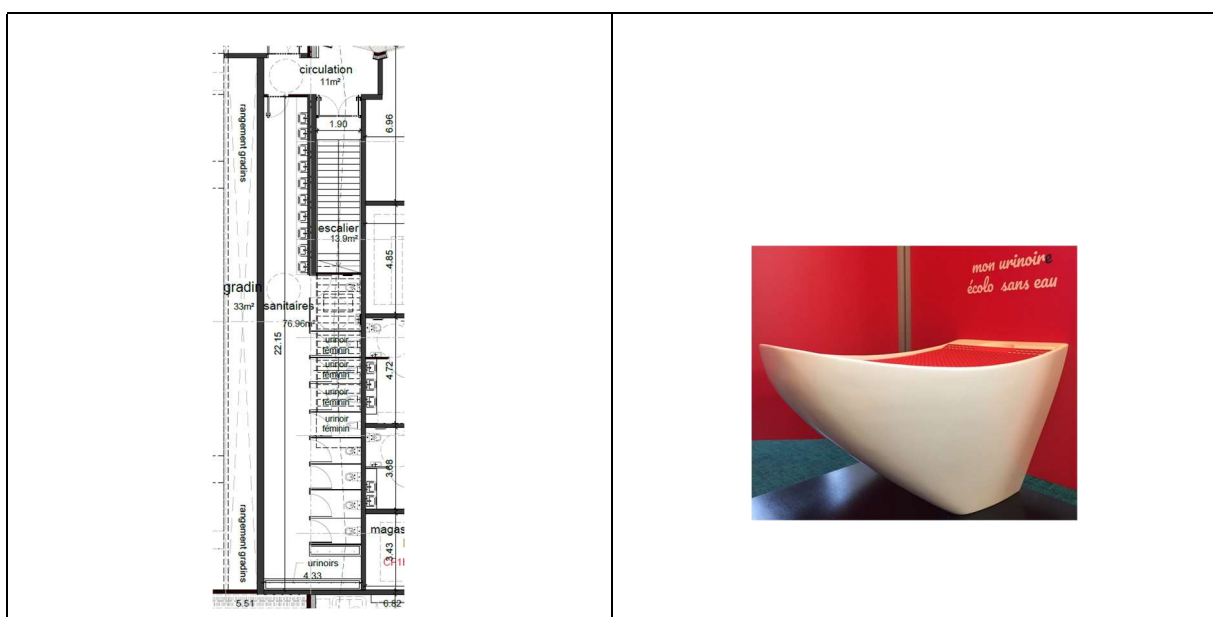


La consommation de l'eau sera principalement celle des sanitaires publics et des loges pendant l'ouverture au public.

Un plan de comptage sera mis en place pour différencier les circuits et les usages, avec des sous compteurs à détection de fuite pour surveiller le réseau.

La consommation existante est de l'ordre de 1 200 m³/an, on peut estimer la consommation complémentaire de l'extension à 800 m³/an.

Afin de réduire les consommations, il sera prévu des urinoirs masculins et féminins sans eau, avec un réseau d'évacuation séparé des autres réseaux et d'une cuve enterrée de récupération des urines à l'extérieur, celles-ci seront récupérées pour un usage d'engrais agricole.



AUTO EVALUATION (rubrique 7 du CERFA)

Au regard des caractéristiques du projet, de sa localisation et des incidences potentielles identifiées, le maître d'ouvrage estime que le projet ne devrait pas être soumis à une évaluation environnementale.

Le projet consiste en l'extension d'un équipement culturel existant sur un site déjà urbanisé et artificialisé, situé au sein de la zone portuaire de La Rochelle. Il n'entraîne aucune consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers et ne porte pas atteinte à des milieux naturels remarquables.

Les principales sensibilités environnementales du site (commune littorale, Plan de Prévention des Risques Littoraux, ZPPAUP, présence ponctuelle de sols présentant une pollution historique) sont connues et ont été intégrées dès la conception du projet. Les études réalisées ont permis d'adapter le projet afin de respecter les prescriptions réglementaires applicables et de prévoir les mesures nécessaires à la gestion des risques et des contraintes identifiées.

De plus, le rapport d'analyse des enjeux écologiques produit par le cabinet BIOTOPE met en évidence que, compte tenu du caractère fortement artificialisé du site, celui-ci présente des enjeux écologiques globalement faibles, notamment en ce qui concerne la faune. Bien que quelques espèces protégées, appartenant notamment à l'avifaune et aux reptiles (Lézard des murailles), aient été observées lors des inventaires, les habitats qu'elles utilisent ne seront pas affectés par le projet. En conséquence, la mise en œuvre du projet n'est pas susceptible d'engendrer d'incidences significatives sur ces espèces ni sur leurs habitats.

Le projet intègre par ailleurs de nombreuses mesures destinées à éviter ou réduire ses incidences sur l'environnement : désimperméabilisation des sols, infiltration et récupération des eaux pluviales, augmentation des surfaces végétalisées, conservation des arbres remarquables, amélioration des performances énergétiques, recours aux énergies renouvelables, réemploi de matériaux, gestion adaptée des terres excavées, amélioration des performances acoustiques et développement des mobilités durables.

Les incidences du chantier demeureront temporaires, limitées et feront l'objet de mesures de réduction adaptées. En phase d'exploitation, le projet n'est pas susceptible d'engendrer d'incidences négatives notables sur l'environnement ou la santé humaine. Il contribuera au contraire à l'amélioration de la qualité environnementale et fonctionnelle d'un équipement culturel existant.

Au regard de ces éléments, le maître d'ouvrage considère que le projet ne présente pas d'incidences notables sur l'environnement justifiant la réalisation d'une évaluation environnementale.

SYNTHESE DE PRESENTATION

Contexte

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle porte un projet d'extension et de reconfiguration de La Sirène, Scène de Musiques Actuelles (SMAC), implantée dans le quartier de La Pallice. Depuis son ouverture en 2011, l'équipement connaît une fréquentation croissante et ne répond plus pleinement aux besoins de diffusion, de création, de répétition et d'accueil des publics. Le projet vise à transformer La Sirène en une véritable Cité des Musiques Actuelles, tout en améliorant son fonctionnement, son accessibilité et sa performance environnementale.

Description du projet

Le projet prévoit la construction d'une extension d'environ 4 000 m² accolée au bâtiment existant, la réhabilitation de l'ancien bâtiment de la Police aux Frontières destiné à devenir la nouvelle entrée du public, ainsi que le réaménagement des espaces extérieurs sur une emprise foncière totale de 11 331 m².

Les aménagements comprennent notamment une nouvelle salle de spectacle, des espaces d'accueil, des locaux destinés aux pratiques artistiques, des stationnements réorganisés, des espaces paysagers et des dispositifs de gestion intégrée des eaux pluviales.

Localisation

Le projet est implanté sur un site déjà urbanisé situé au 111 boulevard Émile Delmas à La Rochelle, au sein de la zone portuaire de La Pallice. Il s'inscrit en continuité immédiate de l'équipement existant et n'entraîne aucune consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers.

Sensibilités patrimoniales-environnementales

Le site est situé en commune littorale et est concerné par le Plan de Prévention des Risques Littoraux ainsi que par les prescriptions de la ZPPAUP. Des investigations ont également mis en évidence la présence localisée de remblais présentant une pollution historique compatible avec une gestion adaptée des terres excavées.

Le projet n'est situé ni dans un site Natura 2000, ni dans une ZNIEFF, ni dans une réserve naturelle.

Principales incidences

Les incidences du chantier seront temporaires (bruit, circulation, poussières et terrassements) et feront l'objet de mesures de réduction adaptées.

En phase d'exploitation, le projet ne modifie pas la vocation du site. Il améliore les conditions d'accueil du public, la gestion des flux, les performances acoustiques et la qualité environnementale de l'équipement.

Mesures environnementales

Le projet intègre une démarche de sobriété environnementale reposant notamment sur :

- la désimperméabilisation des sols ;
- l'infiltration et la récupération des eaux pluviales ;
- la création de près de 2 900 m² d'espaces verts et la plantation de plus de 70 arbres ;
- la conservation des arbres protégés ;
- le recours à la géothermie, aux pompes à chaleur, au photovoltaïque et à une gestion technique centralisée ;
- le réemploi des matériaux et la valorisation des déblais ;
- une gestion réglementaire des terres excavées ;
- le développement des mobilités durables (transports collectifs, vélo, covoiturage et navettes).

Conclusion

Le projet est réalisé sur un site déjà artificialisé et s'inscrit dans une logique de renouvellement urbain. Les sensibilités environnementales identifiées ont été prises en compte dès la conception. Les mesures prévues permettent de limiter les incidences du projet, qui ne sont pas susceptibles d'être notables sur l'environnement ou la santé humaine.

ANNEXES

Plan de situation

PC6 – Construction dans son environnement

PC7 – Vue proche existant

PC8 – Vue lointaine existant

Dossier vues Photographiques

Plan Masse projet_APD

Tableau des surfaces

Note d'enjeux - BIOTOPE

Aménagements extérieurs

- Notice aménagements extérieurs APD
- Plan Masse aménagements extérieurs APD

Etude de sol

- Rapports de sols, piézo, pollution + annexes

Risque submersion

- Extrait cartographie des risques
- Fiche synthétique des risques La Rochelle + zone OUEST
- Règlement zonage PPRL
- 240527-Plan_zonage_PPRL – projet + côte du bâtiment

ZPPAUP

- Plan ZPPAUP
- Recensement quartier patrimoine
- ZPPAUP règlement